Situation et accès

Situation et accès
Situation et accès

Le territoire du Grand Dax se situe au c?ur des axes de passage reliant le Grand Ouest à la frontière espagnole.

La Grand Dax un territoire accessible

Au Sud-ouest des Landes, à 20 de kilomètres du littoral aquitain, 40 kilomètres de Bayonne et 140 kilomètres de Bordeaux, il bénéficie d?une situation géographique exceptionnelle, au sud de la région Aquitaine.

Les principaux axes de communication du territoire

? Une desserte ferroviaire déclinée en :

- une offre régionale avec des lignes Transport Express Régional (TER) ;

- une offre de TGV : la gare de Dax est la seule à accueillir le TGV pour le département des Landes. Elle enregistre jusqu'à 50 départs et arrivées par jour et assure de nombreuses liaisons vers Bordeaux, Paris, Bayonne et Pau.

?
**Une offre routière déclinée en : **

- 7 routes départementales desservant 13 communes membres ;
- la D 824 reliant Dax (sous-préfecture) à Mont-de-Marsan (préfecture) ;
- 2 autoroutes à proximité: l?A 63 qui relie Dax, Bordeaux, l'agglomération bayonnaise et l?Espagne à 15 min de Dax; l?A 64 qui relie Dax à Toulouse à 30 min de Dax.

?
Temps de trajet :
- Frontière Hendaye : 50 minutes environ, 82 kilomètres (A 63)
- Bordeaux : 1h30 environ, 140 kilomètres dont Voies express : 119.11 kilomètres (N 10 / A 63)
- Mont de Marsan : 45 minutes environ, 54 kilomètres dont 45 kilomètres de voies express.

?
A quelques kilomètres :
- 3 aéroports internationaux (Biarritz, Bordeaux et Pau), dont 2 à moins d?une heure, proposent des vols quotidiens en direction de nombreux pays.

Ces infrastructures assurent un service complet de transport et permettent aux habitants, aux visiteurs et aux entrepreneurs d?accéder à une offre large de communication et d?échange.

Le Grand Dax, Premier bassin de vie des Landes

La Communauté d?Agglomération du Grand Dax regroupe 20 communes et une population de 55 160 habitants (recensement INSEE de 2012). Elle est le premier bassin de vie des Landes. Son territoire est à la charnière de quatre entités paysagères présentant un intérêt écologique : la forêt landaise, les vallées de l?Adour, les Barthes et les collines de la Chalosse.

Non